

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 96.023

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CANDAU par M. GAVEN

M. CAU par M. POTENNEC

M. DENIS par M. QUENTIN

M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER

M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Prolongation du contrat de concession de l'établissement LE LIDO avec Madame GUIENNET

VOTE : Abstentions : 2

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Madame Monique GUIENNET, concessionnaire de l'établissement LE LIDO, a demandé une prolongation du contrat en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer un avenant n° 10 au contrat de concession de l'établissement LE LIDO arrivant à échéance le 31 Décembre 1996 :

. prolongeant la durée de DIX années pour prendre fin au 31 Décembre 2006

. portant le loyer annuel à 20.000 Francs à compter du 1er Janvier 1996.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 Février 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS

AVENANT N° 10

A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE COMMUNAL DE L'ETABLISSEMENT
LE LIDO

ENTRE

La VILLE de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date 8 Février 1996 et déposée en Sous-Préfecture de Rochefort le 19 Février 1996,

D'UNE PART,

ET

Madame Monique GUIENNET épouse NAVEAU exploitante de l'Etablissement LE LIDO sis Boulevard Frédéric GARNIER 17200 ROYAN, agissant pour son compte,

D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1er : La durée de concession de l'établissement LE LIDO est prolongée de DIX ans à compter du 31 Décembre 1996. En conséquence, ce contrat prendra fin au 31 Décembre 2006.

ARTICLE 2 : A compter du 1er Janvier 1996, la redevance annuelle sera portée à 20.000 Francs et sera révisable annuellement selon l'évolution de l'indice INSEE de la construction (l'indice de référence étant le dernier connu à ce jour).

ARTICLE 3 : Il n'est pas dérogé autrement aux autres dispositions en vigueur de la convention d'occupation sus-visée.

Fait à ROYAN, le 27 Février 1996

Etablissement LE LIDO
MME. NAVEAU

La Ville de ROYAN
P/Le Maire,
Le Premier Adjoint,

H.

LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 Mars 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan le 3 avril 2006
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS